

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 62 QUINQUIES

N° 181

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012
(Nouvelle lecture) - (n° 3933)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 181

présenté par
M. Bur, rapporteur
au nom de la commission des affaires sociales
pour les recettes et l'équilibre général

ARTICLE 62 QUINQUIES

À l'alinéa 4, après le mot :

« région »,

insérer le mot :

« d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.